

# Projet Aquitaine

Développement de la filière du recyclage des déchets de plâtre

## LE PROJET AQUITAINE

- Le plâtre et l'industrie du plâtre
- La filière du recyclage et ses acteurs
- Le projet
- Les attentes des Ministères
- L'organisation du projet

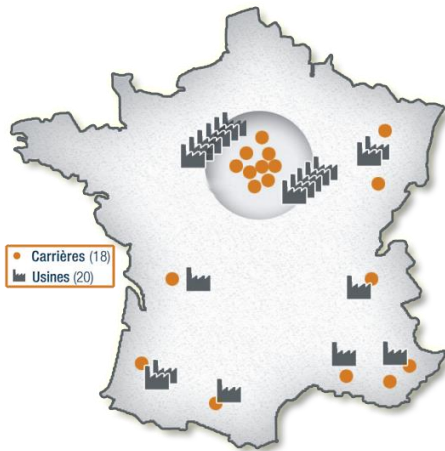
## LE RECYCLAGE EN PRATIQUE

- La réglementation
- Les coûts associés à la gestion des déchets
- Les solutions de gestion
- La gestion individuelle : 3 solutions
- L'accompagnement proposé par Siniat



Le gypse :

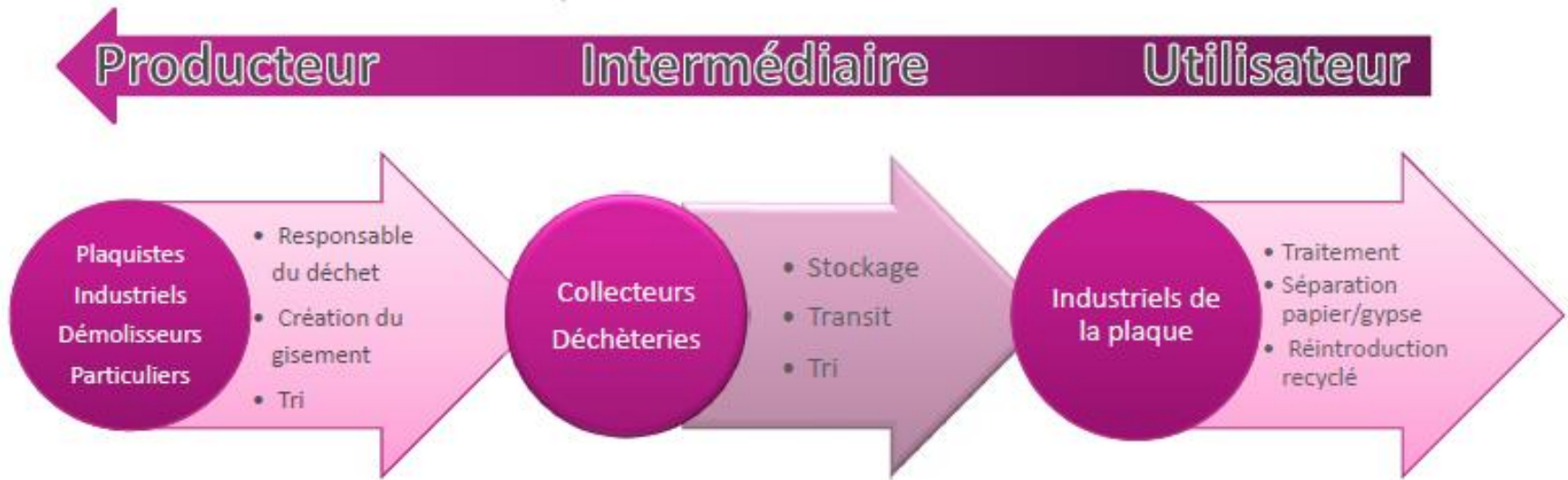
- Utilisé depuis des siècles, le gypse est un **matériau naturel**.
- Le gypse est présent dans de nombreuses régions françaises.
- C'est un matériau non dangereux, non inerte.
- Propriété naturelle contre le feu (contient 20% d'eau)
- **Recyclable à l'infini**.
- 5 millions de tonnes extraites par an.
- 80% pour l'industrie du plâtre.



L'industrie du plâtre réunit les industriels produisant et commercialisant, en France, le plâtre et ses produits dérivés (plaques de plâtre, carreaux, enduits, poudres)

- 3 grands groupes internationaux producteurs de gypse et de plâtre
- Une importante entreprise familiale, 2 entreprises étrangères et des PME, fabriquant des produits à base de plâtre
- Représente 18 carrières et 20 usines en France

Gisement exploitable de 350 à 400 K tonnes

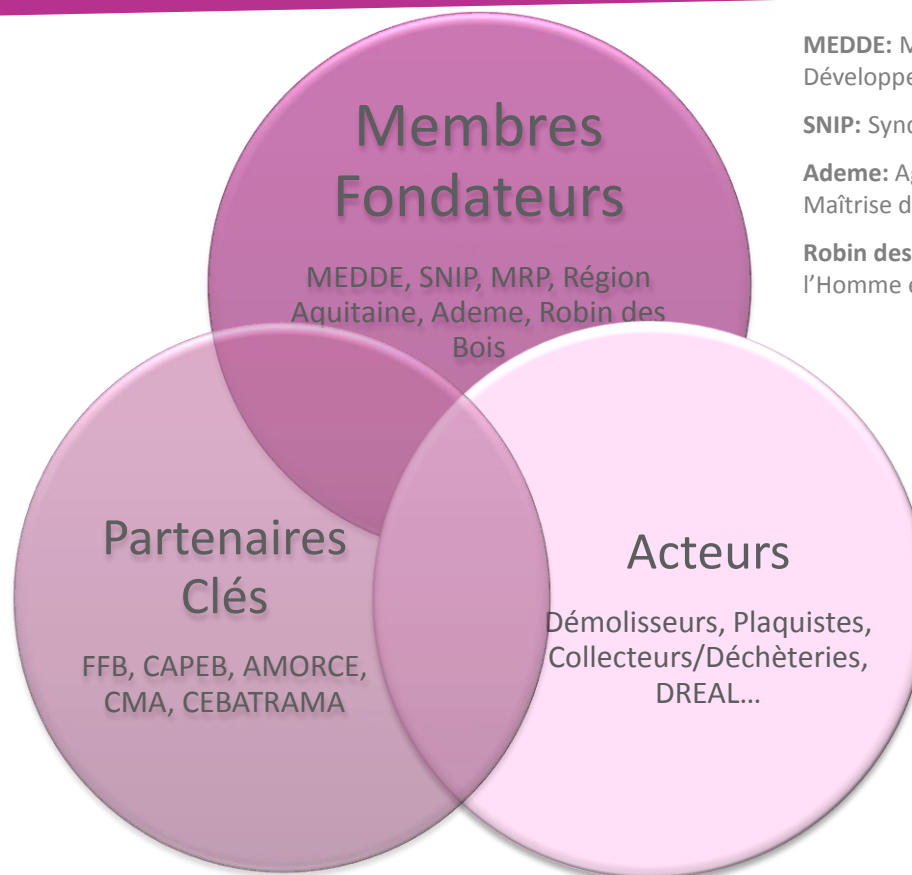


- **Il est important de développer un modèle durable de la gestion des déchets de plâtre**
  - S'appuyer sur des réussites, dans une région dynamique,
  - Ne plus enfouir les déchets non-ultimes,
  - Créer des points de collecte sur tout le territoire,
  - Déconstruire les bâtiments.
- **Le projet est basé sur le principe de partage d'expériences et de développement commun**
  - Les participants au projet partagent et/ou s'améliorent pour développer la filière de recyclage,
  - Facile à dupliquer dans d'autres régions,
  - Exemple de modèle pour d'autres déchets du BTP.
- **Engagement des acteurs volontaires par la signature d'une charte de bonnes pratiques**



- **Septembre 2013** : Conférence Environnementale donne mandat au Conseil National de l'Industrie
  - Démarche volontaire des industriels
  - Objectifs chiffrés définis par le SNIP/Euroypsum :
    - 245 000 tonnes en 2020
    - 15 % recyclats → 30 % recyclats en 2020
- **Secteur pionnier** pour la mise en œuvre d'un engagement volontaire « économie circulaire » à l'échelle nationale
  - Point d'avancement lors de la **Conférence Environnementale 2014**





**MEDDE:** Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

**SNIP:** Syndicat National Les Industries du Plâtre

**Ademe:** Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**Robin des Bois:** Association de Protection l'Homme et de l'Environnement

**FFB:** Fédération Française du Bâtiment

**CAPEB:** Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

**AMORCE:** Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

**CMA:** Chambre des métiers et de l'Artisanat

**CEBATRAMA:** Cellule Economique du Bâtiment, des Travaux Publics et des Matériaux de construction d'Aquitaine

**DREAL:** Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement



# Le recyclage en pratique

L'accompagnement SINIAT auprès des entreprises





Le déchet de plâtre n'est pas inerte, mais non dangereux, cela implique que son élimination peut se faire de 2 manières :

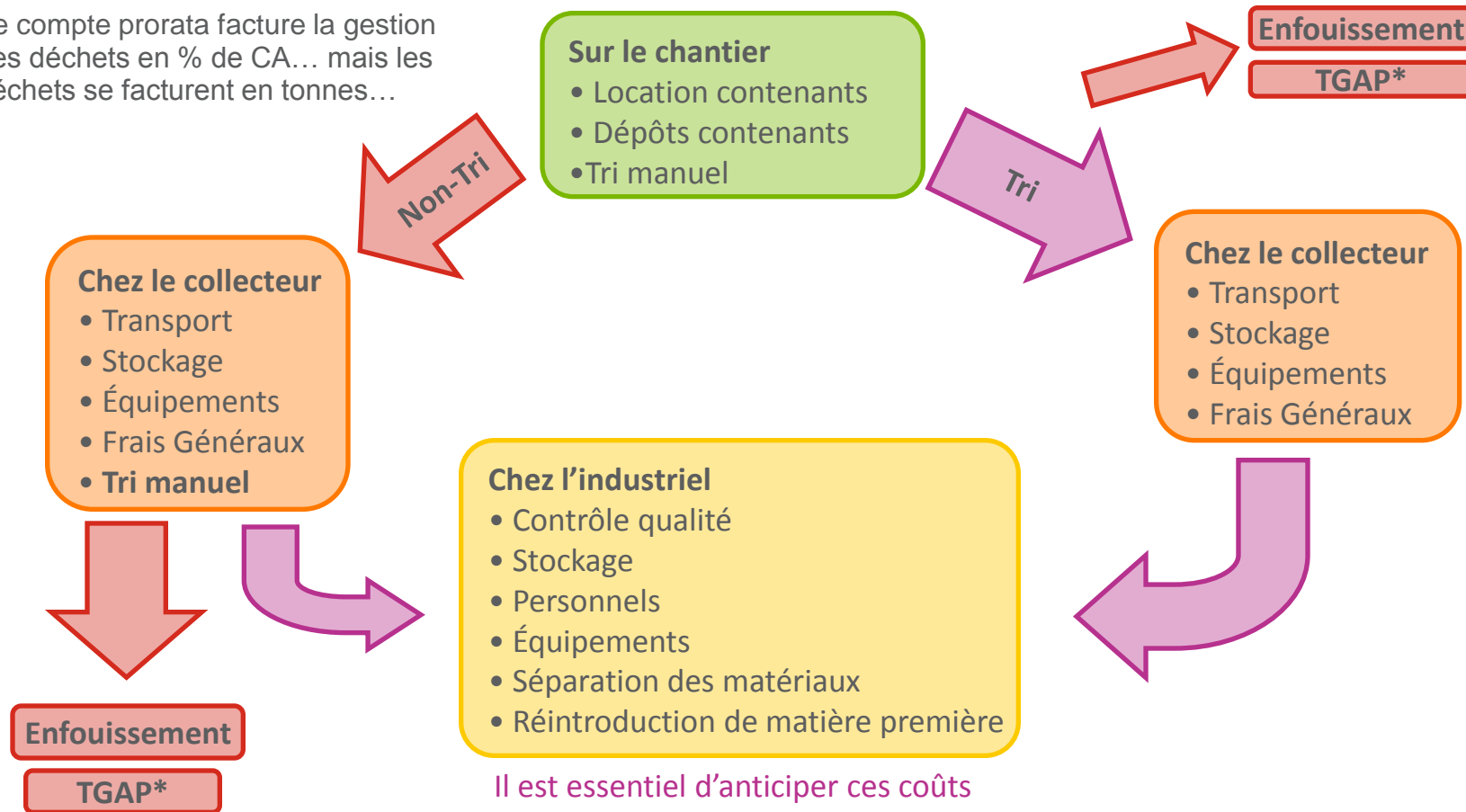
- En le recyclant
- En l'enfouissant dans des alvéoles spécifiques... mais cela coûte cher (coûts transport, stockage,...+ TGAP), va devenir de plus en plus rare et doit être réservé aux déchets ultimes.



# LES COÛTS ASSOCIÉS À LA GESTION DES DÉCHETS

Que la gestion soit en compte prorata\* ou en gestion individuelle, des coûts existent:

\*le compte prorata facture la gestion des déchets en % de CA... mais les déchets se facturent en tonnes...



Il est essentiel d'anticiper ces coûts  
Trier soi-même coûte moins cher que de le sous-traiter

\*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

## LE COMPTE PRORATA



### AVANTAGES

- Peu de gestion
- Pas de tri à réaliser

### INCONVENIENTS

- Déresponsabilise
- Coûts élevés
- Inéquitable
- Pas de valorisation
- Pas de justificatif de gestion
- Image négative
- Obligation de sortir le poste déchets à terme

## GESTION INDIVIDUELLE



### AVANTAGES

- Valorisation
- Bonne image
- Fidélise le collecteur
- Forte probabilité de recyclage
- L'entreprise ne paye que pour ce qu'elle produit
- Facilite la répercussion des coûts dans l'appel d'offre

### INCONVENIENTS

- Tri fortement conseillé
- Demande de l'anticipation
- Demande de former son personnel
- Difficile à appliquer lors de sous-traitance

- **SOLUTION « CHANTIER »**

→ Prise en charge des déchets par un collecteur sur le chantier

- **SOLUTION « DÉPÔT »**

→ Seuls le transport et la massification sont gérés par un collecteur

- **SOLUTION « AUTOGESTION »**

→ Je suis totalement autonome



## État des lieux :

- Comment gérez vous vos déchets, ce que vous payez, avec qui vous travaillez etc...
- Ce que vous souhaitez comme service
- Formation auprès de vos employés
- Démarche auprès de collecteur



## Martin Bonaimé

Responsable Pôle Recyclage

06.08.66.08.27 – 04.32.44.44.09

[martin.bonaime@siniat.com](mailto:martin.bonaime@siniat.com)

## Sandra Harrison

04.32.44.44.42 – 06.64.15.67.37

[sandra.harrison@siniat.com](mailto:sandra.harrison@siniat.com)

## Sarah Vassal

06.99.19.29.76

[sarah.vassal@siniat.com](mailto:sarah.vassal@siniat.com)

Pour nous contacter c'est simple!

04 32 44 44 77

[recyclage@siniat.com](mailto:recyclage@siniat.com)

